

# Centre de loisirs de la ville de Vouziers

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

**du lundi 12 juillet au vendredi 6 août 2021**

En raison de la crise sanitaire, et afin de respecter le protocole du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, la municipalité a décidé de maintenir un centre avec une capacité d'accueil réduite à 52 enfants de 3 ans (nés avant le 30/06/2018) à 13 ans (nés après le 01/08/2008).

Le centre ouvrira du 12 juillet au 6 août soit 19 jours d'ouverture sur 4 semaines à l'école maternelle Avetant, 6 rue Avetant.

Horaires :

- Centre de loisirs : accueil à 9h à l'école Avetant, pour tous les enfants. Repas pris à la restauration scolaire à 12h et le goûter vers 16h. Fin de centre : 17h.
- Garderie : les enfants peuvent être accueillis en garderie de 8h à 9h et/ou de 17h à 18h (à préciser lors de l'inscription) selon conditions précisées ci-après.



## Modalités d'inscriptions

Les familles ont la possibilité de réserver pour une semaine ou plus mais la réservation d'une semaine n'implique aucune priorité pour les semaines suivantes.

L'enfant qui intègre le centre doit obligatoirement être propre.

La semaine du 14 au 18 juin est réservée aux habitants de la commune nouvelle de Vouziers (Blaise, Chestres, Condé-les-Vouziers, Terron-sur-Aisne et Vrizy).

À partir du 22 juin, les inscriptions seront ouvertes à tout le monde.

Attention ! **AUCUNE** inscription ne se fait par voie électronique.

**Pour inscrire le ou les enfant(s), remplir la fiche de pré-inscription ci-jointe (le formulaire peut être complété en ligne) et vous présenter auprès de l'accueil de la Mairie avec les documents justificatifs suivants :**

- justificatif de domicile pour les enfants habitant la commune nouvelle de Vouziers (Blaise, Chestres, Condé-les-Vouziers, Terron-sur-Aisne et Vrizy).
- notification de la CAF d'aide aux temps libres avec un relevé d'identité bancaire (merci de porter au verso le(s) nom(s) et prénom(s) de ou des enfants), vos chèques loisirs ;
- attestation du quotient familial de la MSA, un relevé d'identité bancaire (merci de porter au verso le(s) nom(s) et prénom(s) de ou des enfants) <sup>(1)</sup> ;
- chèques «loisirs, sport et culture» fournis par le CCAS <sup>(2) (3)</sup> ;
- chèques vacances ANCV.

**En retour, le service vous fournira la fiche sanitaire <sup>(4)</sup>.**

## Tarifs et paiement :

Si le dossier est complet, le service fixera un rendez-vous pour venir régler le séjour (espèces, par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor public, par chèques vacances ANCV).

**ATTENTION, l'inscription sera validée à réception du paiement.**

ACCUEIL DE LOISIRS	RESPONSABLE LÉGAL DOMICILIÉ A VOUZIERS <sup>(3)</sup>		RESPONSABLE LÉGAL DOMICILIÉ HORS DE VOUZIERS <sup>(3)</sup>	
	5 jours (semaines 2, 3, 4)	4 jours (semaine 1)	5 jours (semaines 2, 3, 4)	4 jours (semaine 1)
Plein tarif ou quotient familial supérieur à 630	61,00 €	48,80 €	77,50 €	62,00 €
Bénéficiaires CAF quotient familial inférieur ou égal à 630	51,00 €	40,80 €	67,50 €	54,00 €

GARDERIE	Matin de 8 h à 9 h	Soir de 17h à 18h	Matin et soir de 8 h à 9 h et de 17h à 18h
Forfait semaine, plein tarif	10,60 €	10,60 €	21,20 €
Forfait semaine, QF ≤ 630	10,10 €	10,10 €	20,20 €

Lorsque l'inscription sera validée, la direction du centre de loisirs vous enverra les documents suivants, dont il faudra prendre connaissance :

- fiche d'autorisation de sortie et de droit à l'image ;
- le projet pédagogique,
- le règlement intérieur et le protocole sanitaire.

Ces documents devront parvenir impérativement à la direction avant que l'enfant n'intègre le centre de loisirs.



Caf des Ardennes



Mutualité Sociale Agricole  
Marne Ardennes Meuse

**DDCSPP**

Direction départementale  
de la  
cohésion  
sociale  
et de la  
protection des populations



(1) L'aide volontaire du conseil départemental des Ardennes sera remboursée ultérieurement pour les bénéficiaires de la MSA et de la CAF.

(2) Sont concernés les enfants dont l'un des deux parents est domicilié depuis plus d'un an uniquement à Vouziers, commune nouvelle dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600€.

(3) Est pris en compte le domicile du responsable légal de l'enfant. La commune nouvelle de Vouziers comprend Blaise, Chestres, Condé, Vrizey, Terron/Aisne et Vouziers.

(4) Seulement si l'enfant n'a pas fréquenté les services périscolaires de la mairie (rest. scolaire, garderie) pendant l'année scolaire 2020/2021.

Date d'enregistrement :

*Ne pas remplir - Réservé à l'administration*

# FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR 2021

**RESPONSABLE LÉGAL** (mère, père, tuteur)

NOM - PRENOM .....

.....

ADRESSE n° .....rue .....

CODE POSTAL ..... LOCALITE .....

Tél. fixe..... Tél. portable.....

Adresse électronique.....

**NOM DE L'EMPLOYEUR** .....

Tél. : .....

---

## Bénéficiaire CAF ou MSA **OBLIGATOIRE**

NOM- PRÉNOM DU BÉNÉFICIAIRE (si différent du responsable légal) : .....

.....

**CAF** : N° ALLOCATAIRE..... Quotient familial .....

Nom de l'employeur de l'allocataire (à remplir impérativement) : .....

.....

**MSA** : N° ALLOCATAIRE..... Quotient familial .....

Nom de l'employeur de l'allocataire (à remplir impérativement) : .....

.....

*Signature,*

Remplir au verso de cette feuille →

Conformité avec le RGPD: le traitement de vos informations personnelles (nom, prénom, adresse mail, adresse, numéros de téléphone, numéros d'allocataire CAF et MSA) est en conformité avec le RGPD. En inscrivant votre/vos enfant(s) au centre de loisirs vous acceptez que vos coordonnées soient utilisées à cette seule fin. Les contacts seront ponctuels. Les services municipaux sont seuls destinataires et responsables du traitement de vos données, dont la sécurité est assurée. Vous disposez d'un droit d'accès à ces informations et de rectification ou suppression, à cette adresse: [accueil@ville-vouziers.com](mailto:accueil@ville-vouziers.com)

# FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2021

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	4 <sup>e</sup> enfant
<b>NOM Prénom</b>				
Date de naissance				
Âge				
<b><i>Merci de cocher la ou les case(s) du séjour souhaité :</i></b>				
<b>1<sup>ère</sup> semaine du 12 au 16 juillet 2021 (4 jours)</b>				
Centre de loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
accueil du matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
accueil du soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2<sup>e</sup> semaine du 19 au 23 juillet 2021 (5 jours)</b>				
Centre de loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
accueil du matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
accueil du soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>3<sup>e</sup> semaine du 26 au 30 juillet 2021 (5 jours)</b>				
Centre de loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
accueil du matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
accueil du soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4<sup>e</sup> semaine du 2 au 6 août 2021 (5 jours)</b>				
Centre de loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
accueil du matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
accueil du soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

